



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

**UNITE DE GESTION DU PROJET DE CROISSANCE AGRICOLE ET
DE SECURISATION FONCIERE (CASEF)**

Crédit IDA 5775-MG et DON 432-MG

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP CASEF)

ANNEXE N°6 DU PGES – ENTREPRISE

Plan de Protection de l'Environnement des Sites (PPES) : Bases Vies

**Travaux de réhabilitation de piste rurale reliant
Sambaina – Ambatomanga - Mantasoa**

Mai 2022

SOMMAIRE

1	Contexte	3
2	Les sites identifiés pour les Bases Vies	3
2.1	Enceinte de la Mairie d'Ambatomanga	3
2.2	Site d'Ampanarivo	4
3	Etat des lieux des sites	4
3.1	Climat.....	4
3.2	Relief et pédologie	5
3.3	Activités économiques	5
4	Les impacts probables identifiés au niveau des Bases vies:	5
5	Les mesures d'atténuation des impacts négatifs sur l'environnement et la société	5
6	Les remise en état des sites à la fin des travaux.....	6
ANNEXE 1:	Lettre délivrée par la Commune Rurale Ambatomanga, certifiant RAMILISON Antoine, propriétaire de bâtiment à louer à l'Entreprise SOMEEIM.....	8
ANNEXE 2:	Autorisation délivrée par le Fokontany Isohavina autorisant l'installation des ouvriers du dit Fokontany	9
ANNEXE 3:	Décision autorisant l'utilisation de bâtiment de la Mairie et de terrain communal	10
ANNEXE 5:	Contrat de location.....	11

1 Contexte

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des pistes rurales reliant Sambaina- Ambatomanga- Mantasoa, l'Entreprise SOMEEM devrait élaborer un Plan de Protection de l'Environnement et Social des sites annexes : gite d'emprunt, carrières et Base Vie.

Pour la base vie, deux (02) localités ont été identifiées pour la base vie :

2 Les sites identifiés pour les Bases Vies

2.1 Enceinte de la Mairie d'Ambatomanga

Les coordonnées géographiques de ce site sont : (18°58'10.07"S / 47°44'26.60"E)

Cette base vie est constitué de trois (03) grandes salles dont la mode d'exploitation est :

- Une (01) salle pour dortoir de cadre de l'Entreprise SOMEEM.
- Deux (02) salles pour stockage des matériaux et petits matériels

Ce site est déjà doté bloc sanitaire : WC et douche. Le point d'eau est situé à moins de 100 m de ce site.

Ce site est aussi constitué d'un terrain de 1 200 m² qui seront utilisé comme :

- Parcage des engins et véhicules ;
- Station de coffrage
- Station de ferrailage
- Poste de bétonnage
- Zone d'entretien et de vidange

Figure N°1 : Localisation de la Base Vie à Ambatomanga



La mise en place de Base Vie à Ambatomanga est incontournable et stratégique car ce site est au milieu de l'axe Sambaina – Ambatomanga - Mantasoa

2.2 Site d'Ampanarivo

Les coordonnées géographiques de ce site sont : (18°59'51.81"S / 47°46'48.51"E)

L'entreprise SOMEIIM a loué un grand bâtiment à étage de six (06) chambres dans le village d'Ampanarivo, Fokontany Soavina, Commune Rurale Ambatomanga.

Ce bâtiment peut héberger jusqu'à 25 personnes.

Ce site est aussi constitué d'un vaste terrain de 2 000 m² qui seront utilisé comme :

- Parcage des engins et véhicules ;
- Station de coffrage
- Station de ferrailage
- Poste de bétonnage
- Stockage des agrégats

La Base Vie à Ampanarivo est fréquemment utilisée pour les travaux de réhabilitation de l'axe Ambatomanga - Mantasoa

Pour les deux Bases Vies, nous n'avons pas besoins de grand aménagement.

Figure N°2 : Localisation de la Base Vie à Ampanarivo



3 Etat des lieux des sites

Ambatomanga est le chef-lieu de la Commune bénéficiaire de ce projet de réhabilitation de piste. La Commune Rurale Ambatomanga est constituée de 5 Fokontany, dont la population totale est de 12 700 en 2020.

3.1 Climat

Le climat de district de Manjakandriana où se trouve les Communes Sambaina – Ambatomanga

- Mantasoa est de type tropical humide marqué par l'influence de l'alizée et par un micro climat de forêt d'eucalyptus. Cependant, on distingue deux saisons : un hiver froid et pluvieux, et un été chaud et pluvieux avec une pluviométrie de 1485 mm par année en moyenne. La température moyenne de la localité est de 21°C

3.2 Relief et pédologie

On y observe un relief de basses collines où les pentes sont relativement faibles. Quelques reliefs résiduels à pente très marquée dominent ces basses collines. Ils correspondent à des roches plus résistantes à l'altération (granite migmatique, migmatite, granitoïde). Ce type de relief est dû à l'encaissement du système hydrographique à partir de surface d'aplanissement vraisemblable méso-tertiaire. Le sommet des collines de la région a une altitude comprise entre 1400 et 1500 m.

Sur le plan pédologique, on trouve des sols ferrallitiques, généralement rajeunis et jaune sur rouge. Ces sols sont très lessivés, acides, ils reposent sur une complexe migmatite.

3.3 Activités économiques

Les principales activités de la population sont la riziculture et l'élevage de vaches laitières. Cette dernière activité a valu à la zone le nom de « région des laitiers » en Imerina.

Certains villageois possèdent encore la maîtrise de la fabrication de fromages transmise par les missionnaires français et proposent une gamme très variée de produits.

On y trouve également de nombreux ateliers artisanaux : fabricants de rabane ou forgerons du fer.

4 Les impacts probables identifiés au niveau des Bases vies:

Les principaux impacts négatifs probables identifiés sont :

- Risque de pollutions de la zone environnante à cause des déchets provenant de la base vie;
- Risque de précarité de l'hygiène et de la santé des travailleurs ;
- Risque de Violence Basée sur le Genre (VBG) et de l'enfant potentiel ;
- Risque de propagation de maladies de proximités (IST/SIDA) et COVID 19 ;
- Risque de fuites accidentelles d'hydrocarbures ou huiles moteurs ;
- Risque d'accident de circulation ;
- Risque de frustration de la population locale ;
- Risque de non respects des us et coutumes locaux

5 Les mesures d'atténuation des impacts négatifs sur l'environnement et la société

Durant les travaux de réhabilitation de piste reliant Sambaina- Ambatomanga-Mantasoa, l'Entreprise SOMEEIM s'engage à mettre en œuvre les actions et mesures suivantes au niveau de la Base Vie :

- Entreposage des huiles-moteurs, huiles de vidange, hydrocarbures dans des bacs étanches entreposés dans un local imperméabilisé et sécurisé ;
- Evacuation des huiles usées de vidanges ;

- Traitement des déchets selon leur nature : enfouissement des déchets ménagers, papiers et cartons ; réutilisation des emballages plastiques ; envoi batteries usées à une société spécialisée en traitement des déchets dangereux ;
- Réutilisation (feu de cuisson) ou distribution les déchets de menuiserie (sciure et bout de bois) aux riverains ;
- Imperméabilisation (dallage) de la zone d'entretien et de vidange des véhicules et engins avec dispositif de séparateur d'huile et d'hydrocarbure ;
- Mise en place de panneau de signalisation indiquant la sortie et entrée des engins ;
- Mise en place d'un réseau d'évacuation d'eau usée (eau grise et eau noire) se déversant dans le réseau d'assainissement existant, ou à défaut, mise en place d'un bassin de lagunage ;
- Mise en place d'un réseau d'assainissement des eaux de ruissèlement en tenant compte le maintien de l'écoulement naturel des eaux ;
- Information et sensibilisation des ouvriers des entreprises sur les us et coutumes local ;
- A compétences égales, privilégier le recrutement local ;
- Sensibilisation et formation des ouvriers sur les thèmes de santé (MST/SIDA, Covid-19, paludisme, maladies de la main sale, sécurité au travail (risque, danger, EPI), VBG/VCE, etc ... ;
- Mise à disposition gratuite de préservatif aux travailleurs ;
- Mise à la disposition des ouvriers de boîte à pharmacie


6 Les remise en état des sites à la fin des travaux

A la fin des travaux, l'Entreprise SOMEEIM prévoit d'apporter les aménagements suivants avant d'abandonner définitivement le site, sauf avis contraire du propriétaire :

- Enlèvement des matériels et engins même ceux qui sont en panne
- Nettoyage général du site
- Enlèvement des constructions précaires,
- Maintien du réseau d'assainissement existant
- Acquiescement des arriérés (loyer, salaire, etc.)

ANNEXE


ANNEXE 1 : Lettre délivrée par la Commune Rurale Ambatomanga, certifiant RAMILISON Antoine, propriétaire de bâtiment à louer à l'Entreprise SOMEEIM


REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitaviana - Tanindrazana - Fandrosoana

FARITRA ANALAMANGA
DISTRIKA MANJAKANDRIANA

Ny Ben'ny Tanàna

ho an'ny orinasa SOMEEIM


Fihavanana tsy rivan'ny taonà

N° 008/CR/AGA/M/AUT.


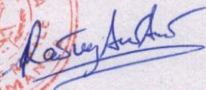
Antony: Fanamarinana maha-tompontrano

Voninahitra ho ahy, RADAFY Mijoro Andritiana Andriamandalina, Ben'ny Tanàna, Kaominina Ambanivohitra Ambatomanga, Distrika Manjakandriana, Faritra Analamanga no manao izao fanamarinana izao.

Ny trano izay ipetrahan'ireo olona mpiasa ao amin'ny orinasa SOMEEIM, izay mipetraka ao amin'ny Fokontany Ampanarivo, dia an'I RAMILISON Antoine sy ny mpiray tampo aminy.

Natao izao mba hanankery sy ampiasaina amin'izay mety liana azy.

Ambatomanga, faha 08 Martsa 2022


LE MAIRE

RADAFY Mijoro Andritiana Andriamandalina

Andefasana:

- SOMEEIM
- Tahiry

ANNEXE 2: Autorisation délivrée par le Fokontany Isohavina autorisant l'installation des ouvriers du dit Fokontany

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES PISTES
DANS LES RÉGIONS - ANALAMANGA - VAKINAKARATRA
ITASY - ANALANJOROFO - ANTSINANANA

Troupeau reliant: SAMBATINA - AMBATOMANGA -
- MAUTASSA

Entreprise: SOMEEM - LOT 14 101 BIS MAJAKAMBAHINY
- Antananarivo.

AUTONY: Taratasy fankond sy faha faan-dalana

Vocindritra ho anay eto amin'ny fokontany
Isohavina kaominina Ambatomanga, distrika Mankajondriana
faritra Analamanga no nampahafantatra ny mikasa amin'ny
troupeo Ameraikita isan-tsokajiny, fa itanany eto fokontany
Isohavina dia manaiaky ny liperetra hainy miasa'ny
Entreprise SOMEEM (Mpanatantseraka ny ane) ny manome
anizy ireo anka hahatohiana ny misy ankaraka ny amin'ny
fitrandrahana ny vato eto amin'ny faritra misy anay toy ny
"Moillons - Meedame. Pavé - Gravillon, etc..." Izay hain-
-borana ny ane fanaovan-dalana mampitohy ny Sambaika
- Ambatomanga - Mautasa izay mandalo eto amin'ny fokontany
misy anay ny ny hafa liombonany ny ficerena Kelugany.
Macilim fa misa SOC (dimapolo) izay ireo.
Raiso tompoko ny lujy antony hitolotrany ho anireo.


Isohavina talha 28 January 2022.

Ny Sepoin-fokontany




RAZAKANTOANINA

ANNEXE 3: Décision autorisant l'utilisation de bâtiment de la Mairie et de terrain communal



REPUBLIQUE MALAGASY
Madagascar - Repoblikan'i Madagasikara

FARITRA ANALAMANGA
DISTRIKA MANJAKANDRIANA



COMMUNE ANALAMANGA
Fondation le 20 Mars 1978

FANOMEZAN-DALANA laharana faha : 003/CR/AGA/2022/TR.

NY BEN'NY TANANA ,

Arakanylalàm-panorenana;

Arakanylalànafehizoro faha-2014-018 tamin'ny 12 septambra 2014, nofenoin'nylalànafehizorolaharanafaha 2016-030 tamin'ny 23 aogosta 2016, mifehinytandrim-pahefana , nyfombafombafandaminanasynyfombafiasan'nyvondrombahoakam-paritraitsinjaram-pahefanaarykoanyan'nyfitantananyraharahanymanokana;

Arakanylalàna faha-2014-020 tamin'ny 27 septambra 2014, novain'nylalànalaharanafaha 2015-008 tamin'ny 01 aprily 2015 sylalànalaharanafaha 2018-011 tamin'ny 11 jolay 2018 mikasikanyloharanombolan'nyvondrombahoakam-paritraitsinjaram-pahefananyfombafombafanaovananyfifidiananaarykoanyfandaminana ; nyfombafiasaaryanjaraandraikitrit'ireorantsamangaikaoaminy.

Arakanylalàna faha-2014-021 tamin'ny 12 septambra 2014, mikasikanyfisolooantenam-panjakana;

Arakanydidim-panjakanafaha 2015-960 tamin'ny 16 Jona 2015 mamaritranyandraikitrynylehiben'nympanatanterakanyvondrom-bahoakam-paritraitsinjaram-pahefana;

Arakanydidim-pitsarànalaharanafaha -148/EL tamin'nyFitsaranamombamombanyfifanolananaamin'nyFanjakanatao Antananarivo anaovana ny fanambarany vokatr'ireo ffidianana Ben'nyTanànasympikambanaaoamin'nyFilankevitra.

Araka ny fangatahana nataon'ny orinasa SOMEIIM ao Antananarivo.

DIA MANAO IZAO FANAPAHANA IZAO:

Andininy Voalohany : Omen-dalana Ramatoa RAVAOARIMALALA Albertine, misolotena ny orinasa SOMEIIM, Lot VU 101 Manakambahiny Antananarivo, hametraka ny fitaovana ilaina amin'ny fanamboaran-dalana ao amin'ny efitrano malalaky ny Kaominina Ambanivohitra Ambatomanga, sy hitoeran'ireo mpiasa ary hampiasa ny tany malalaka hipetrahan'ireo fiara be sy "engins" mandritry ny asa fanamboaran-dalana.


Andininy 2: Ny nomen-dalana dia tsy maintsy manaja ny lamina izay misy eo anivon'ny tanàna sy ny fokontany ary ny kaominina mandritry ny asa atao.

Andininy 3: Ny fanomezan-dalana dia manankery manomboka ny andro hanaovana sonia mandritry ny dimy volana.


Ambatomanga, faha 23 Martsa 2022

Andefasana:

- Ramatoa RAVAOARIMALALA Albertine (SOMEIIM)
- Sefo Fokontany Ambatomanga
- Tahiry

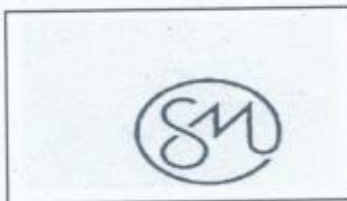


LE MAIRE



Mijoro Andriana Andrian

ANNEXE 5: Contrat de location



Société Malagasy d'Entretien et d'Équipement Immobilier
Lot VU 101 Bis MANAKAMBAHINY ANTANANARIVO 101
RCS : 2003 B 00933 NIF : 2000082428 STAT : 41001 11 1996 0 00226
TEL : +261 34 87 823 07 Yahoo mail : lmpeclair.mada@yahoo.fr

CONTRAT DE BAIL

Entre les soussignés :

Nom : RAMILISON **Prénom** : Antoine **demeurant à** : Ampanarivo
Dénommé ci-après « le bailleur ».

ET

Nom : RAVAOARIMALALA **Prénom** : Albertine **demeurant à** : Lot VU 101 Bis Manakambahiny
Antananarivo 101
Dénommé ci-après « le locataire »

A été conçu le bail suivant :

Article 1 : Objet

Le bailleur loue au locataire qui accepte, sa maison / son appartement sis(e)
à : Ampanarivo Fokotany Soavina Commune Ambatomanga
Comprenant : Parking

Article 2 : durée

Le présent bail commence le : 01er Avril 2022

Article 3 : Loyer

Le loyer convenu est : 30.000 ar

Avance payée : -----

Il est conçu pour une durée indéterminée

NB : trois (3) copies originales

Fait à Ampanarivo le 23 Mars 2022

Le Bailleur

*Antoine
Ramilison*



RAVAOARIMALALA Albertine